



## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 11 Juin 2020

L'an 2020 et le 11 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GUILLEMAUD Maryvonne, Maire.

**Présents** : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mme ROUXEL Magalie, MM : BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MALEY Jean-Jacques, MARTIN Christophe, MERIAN Jérôme, ROHEL Stéphane, TANCRAVY Vincent

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 05/06/2020

**Date d'affichage** : 05/06/2020

**A été nommée secrétaire** : M. DÉSIGNÉ Patrice

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020  
INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS  
DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS  
DESIGNATIONS DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES  
COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SOCIALES  
COMITE CONSULTATIF "COMMUNICATION"  
RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR TBI

#### **20200611\_28 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte-rendu de la réunion précédente.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **20200611\_29 INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

##### **Indemnités de fonctions au Maire :**

Madame le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Population (totale au dernier recensement) : 382 habitants

Les maires des communes ou les présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à [l'article L. 2123-20](#) le barème suivant :

<b>Population (habitants)</b>	<b>Taux (en % de l'indice)</b>
Moins de 500	25,5



### Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d'adjoint au maire sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article [L. 2123-20](#) le barème suivant :

Population (habitants)	Taux maximal (en % de l'indice)
Moins de 500	9,9

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date d'entrée en fonction des élus, soit le 28 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

**1er adjoint** : Taux maximal 9,9 % (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)

**2ème adjoint** : Taux 8,9 % (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)

**3ème adjoint** : Taux 8,9 % (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération) (Article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (totale au dernier recensement) ... (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)  
(art. L 5211-12 & 14 du CGCT) :  
382 habitants

#### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation  
= 2 146,95 € brut

#### II - INDEMNITES ALLOUEES

##### A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
Maryvonne GUILLEMAUD	25,5 %	25,5 %

##### B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total en %
1 <sup>er</sup> adjoint : Jean-Jacques MALEY	9,9 %	9,9 %
2 <sup>ème</sup> adjoint : Christophe MARTIN	8,9 %	8,9 %
3 <sup>ème</sup> adjoint : Claude LE TARNEC	8,9 %	8,9 %



Enveloppe globale : 53,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique  
(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

### **20200611\_30 DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

Considérant qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès des organismes extérieurs.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués.

Après avoir voté, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

#### **Syndicat Scolaire du Pays de Josselin :**

1er délégué : Mme Maryvonne GUILLEMAUD

2ème délégué : Mme Magalie ROUXEL

#### **Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) - Morbihan Energies :**

1er délégué : M. Jérôme MÉRIAN

2ème délégué : M. Patrice DÉSIGNÉ

#### **Mission Locale du Pays de Ploërmel :**

1er délégué : Mme Maryvonne GUILLEMAUD

2ème délégué : M. Stéphane ROHEL

#### **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**

Délégué élu : M. Philippe BRIEND

#### **Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) :**

Délégué : M. Jean-Jacques MALEY

#### **Référents Sécurité Routière :**

Délégué titulaire : M. Jérôme MÉRIAN

Délégué suppléant : M. Philippe BRIEND

#### **Correspondant Défense :**

Délégué : M. Gérard LE ROCH

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **20200611\_31 DESIGNATIONS DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire indique à l'assemblée que le conseil municipal peut créer des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Celles-ci émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Il n'y a d'obligation de créer que la commission d'appel d'offres et la commission de contrôle des listes électorales.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

#### **COMMISSIONS COMMUNALES :**

<b>TRAVAUX</b>	Christophe MARTIN, Stéphane ROHEL, Vincent TANCRAY, Jérôme MÉRIAN, Patrice DÉSIGNÉ, Jean-Jacques MALEY, Gérard LE ROCH
----------------	--



<b>FINANCES</b>	Jean-Jacques MALEY, Claude LE TARNEC, Philippe BRIEND, Gérard LE ROCH, Christophe MARTIN, Vincent TANCRA Y
<b>VOIRIE - CHEMINS RURAUX</b>	Christophe MARTIN, Patrice DÉSIGNÉ, Gérard LE ROCH, Philippe BRIEND, Jean-Jacques MALEY
<b>BATIMENTS COMMUNAUX, ENTRETIEN, SECURITE</b>	Christophe MARTIN, Claude LE TARNEC, Jérôme MÉRIAN, Stéphane ROHEL, Patrice DÉSIGNÉ
<b>AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE - JEUNESSE</b>	Claude LE TARNEC, Vincent TANCRA Y, Magalie ROUXEL
<b>FLEURISSEMENT - PATRIMOINE - TOURISME</b>	Claude LE TARNEC, Magalie ROUXEL, Jean-Jacques MALEY
<b>CULTURE - FETES - LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE</b>	Claude LE TARNEC, Jérôme MÉRIAN, Vincent TANCRA Y, Jean-Jacques MALEY, Magalie ROUXEL
<b>REFERENTS SALLES COMMUNALES</b>	Patrice DÉSIGNÉ (titulaire), Jérôme MÉRIAN, Stéphane ROHEL, Vincent TANCRA Y (suppléants)

#### APPEL D'OFFRES

Présidente : Maryvonne GUILLEMAUD

Membres titulaires :

Claude LE TARNEC  
Jean-Jacques MALEY  
Vincent TANCRA Y

Membres suppléants :

Christophe MARTIN  
Jérôme MÉRIAN  
Philippe BRIEND

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **20200611\_32 COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SOCIALES**

Madame le Maire rappelle que le comité consultatif des affaires sociales a été créé en 2017.

Après avoir voté, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne, pour la durée du mandat municipal en cours, les membres élus suivants :

- Madame Maryvonne GUILLEMAUD, Maire et Présidente de ce comité,
- Madame Magalie ROUXEL et Messieurs Jean-Jacques MALEY, Vincent TANCRA Y et Patrice DÉSIGNÉ, membres élus de ce comité.

- Ce comité rassemblera à la fois des conseillers municipaux, désignés ci-dessus, et des membres extérieurs désignés par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **20200611\_33 COMITE CONSULTATIF "COMMUNICATION"**

Madame le Maire rappelle qu'une commission communale "communication" et une commission extra-municipale "site internet" avaient été créées lors du précédent mandat.

Après avoir voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un comité consultatif "communication", composé d'élus et de membres extérieurs.

Ce comité participera à la réflexion sur la communication de la commune et ses différents outils : bulletin municipal, flash infos, site internet, ...

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne, pour la durée du mandat municipal en cours, les membres élus suivants :

- Madame Maryvonne GUILLEMAUD, Maire et Présidente de ce comité,



République Française  
Département MORBIHAN  
**Commune de HELLEAN**

- Messieurs Claude LE TARNEC, Jean-Jacques MALEY et Philippe BRIEND, membres élus de ce comité.
- Madame Sandra LEGENDRE, Messieurs Pierre FAURY et Nicolas ARRUE, membres extérieurs de ce comité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **20200611\_34 RENOUELEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR TBI**

Le photocopieur de la Mairie est sous contrat de location et maintenance avec la société TBI 56800 Ploërmel et expire en juin 2020. La société TBI propose de renouveler ce contrat pour 5 ans et 3 mois (21 trimestres).

Après avoir voté, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de renouveler le contrat de location du photocopieur KONICA Develop Inéo+250I de la Mairie, avec la société TBI 56800 Ploërmel, pour 5 ans et 3 mois (21 trimestres) pour un montant mensuel de 69,00 € HT par mois.
- de renouveler le contrat de maintenance du photocopieur KONICA Develop Inéo+250I de la Mairie, avec la société TBI 56800 Ploërmel, pour 5 ans et 3 mois (21 trimestres) pour un coût copie maintenance de 0,0037€ HT en noir et blanc et 0,037 € HT en couleur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

##### **LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020**

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Le RPI Helléan-La Croix-La Grée souhaite équiper les écoles de Helléan et de La Croix Helléan, de tablettes numériques et de différents accessoires permettant l'accès au numérique au quotidien dans les classes.

Le RPI souhaite déposer un dossier de candidature 2020 pour chaque école. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 15 juin 2020.

L'état subventionnerait le projet à hauteur de 50%. La participation financière des mairies s'élèverait donc à 50% du projet.

Le devis s'élève à 5 088,80 € TTC pour chaque école soit une participation de la commune de Helléan de 2 544,40 € TTC.

La volonté de l'équipe pédagogique du RPI est de permettre à l'ensemble des élèves du RPI d'avoir un accès équitable et optimisé à l'usage du numérique face à un public accueilli très hétérogène sur le plan socioculturel. L'accès au numérique dans les classes pourra réduire les écarts entre les enfants que ce soit en termes d'usage mais aussi de maîtrise de l'outil informatique. Cet accès pourrait être une source de motivation pour les élèves aux profils variés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique que ce projet est intéressant mais décide de ne pas répondre favorablement cette année car le délai est trop court et cette participation financière n'est pas prévue au budget 2020.

Ce projet sera à revoir l'année prochaine.

##### **ACHAT DE DEUX BARBECUES, TABLE PIQUE-NIQUE ET BANCS**

- Achat de deux barbecues avec plan de travail sur le côté pour installation à proximité de la salle Tihel (utilisation en priorité pour les utilisateurs de la salle Tihel, sinon sur réservation auprès du secrétariat de mairie).

Don de l'association Les Berges du Ninian pour financer l'achat de barbecues.

- Achat d'une table de pique-nique et bancs pour installation à proximité de la salle Tihel

##### **INSTALLATION PORTAILS SALLE TIHEL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de portails autour de la salle communale Tihel.

Demander des devis pour l'installation d'un portail le long du local communal, pour séparer la cour des logements communaux et l'espace autour de la salle communale et un portillon en bas de l'escalier qui mène à la mairie.